

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MAI 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation : 04/05/2023 - Affichage : 04/05/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir à Raymond ESNAULT - 08/05/2023	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 10/05/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 07/05/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 10/05/2023	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 08/05/2023	
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline			X
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'adjoint au responsable de site

Délibération n°2023-089

Monsieur LEDRU, Vice-président délégué aux ressources humaines, expose que dans la poursuite de la réorganisation du service PEEJ, la gestion de plusieurs sites a été unifiée. Il s'agit des sites de Lombron et Montfort-Le-Gesnois d'une part, et des sites d'Ardenay-sur-Merize - Le Breil-sur-Merize - Volnay - Saint-Mars-de-Locquenay, d'autre part.

Cette nouvelle organisation engendre la suppression des deux postes vacants de Responsable des sites du Breil-sur-Merize / Volnay / Saint Mars de Locquenay, ainsi que de Lombron .

Elle nécessite concomitamment la création d'un poste d'adjoint au responsable de sites à temps complet sur le secteur Ardenay/ Le Breil, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Ce poste proposé en interne induit la suppression d'un poste d'animateur à temps non complet 29/35 dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Vice-président délégué à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 6 avril 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE :

- De supprimer le poste de responsable de site à temps complet de Lombron, au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, ainsi que le poste de responsable des sites à temps complet de Le Breil-sur-Merize / Volnay / Saint Mars de Locquenay , au grade d'adjoint d'animation, tous les deux vacants et désormais sans objet du fait de la réorganisation.
- De supprimer un emploi d'animateur d'APS et ALSH à temps non complet à raison de 29/35 au grade d'adjoint d'animation.
- De créer un emploi d'adjoint au responsable des sites d'Ardenay-sur-Merize - Le Breil-sur-Merize - Volnay - Saint-Mars-de-Locquenay à temps complet .

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation. Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement du 2^o de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique (Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code)si le recrutement est envisagé par référence aux grades d'adjoints d'animations principaux.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

la qualification exigée des candidats sera celle exigée des candidats au concours externe d'adjoint d'animation principal de seconde classe, et sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 368 et 558.

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

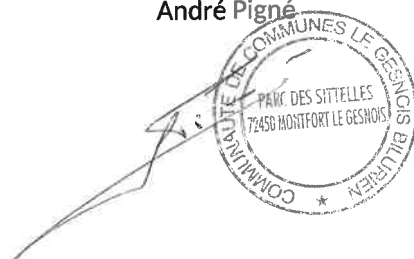
CHARGE, Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 6 juin 2023,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :